



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté



**ACADÉMIE
DE CORSE**

Liberté

Égalité

Fraternité

Inspection de l'Éducation nationale du second degré Enseignement général Anglais-lettres

Bureau des IEN ET-EG
Académie d'Aix-Marseille
Dossier suivi par :

Alain BRUNIAS
IEN Anglais-Lettres
alain.brunias@ac-aix-marseille.fr
Frédéric MICHEL
Chargé de mission d'inspection
frederic.michel@ac-aix-marseille.fr

DIEC Aix-Marseille
Florence BERCEOT
Tél : 04 42 91 72 54
florence.berceot@ac-aix-marseille.fr
Rectorat
Place Lucien Paye
13000 Aix-en-Provence

DEC de Corse
Audrey PITTILLONI
Tél : 04 95 50 34 63
audrey.pittilloni@ac-corse.fr
Rectorat
Boulevard Pascal Rossini
20192 Ajaccio

Aix-en-Provence, le 7 avril 2022

Alain BRUNIAS
IEN Anglais-Lettres

A

Mesdames et Messieurs les professeurs et formateurs d'anglais des LP et SEP publics et privés, Mesdames et Messieurs les formateurs d'anglais des centres de formation d'apprentis, Mesdames et Messieurs les professeurs de langues vivantes A et B pour information

S/c de Mesdames et Messieurs chefs d'établissement et directeurs / directrices des établissements privés sous contrat de la voie professionnelle, des centres de formation habilités au CCF et des chefs de centres d'examen



ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE AU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SESSION 2022 LVA ET LVB Contrôle en cours de formation (CCF) **Consignes et préconisations de l'Inspection anglais-lettres**

Note à l'attention des chefs de centre d'examen, des professeurs et des formateurs concepteurs de situations d'évaluation en CCF

Textes de référence

- Arrêté du 17 juin 2020 : définition de l'épreuve
- Bulletin officiel n°47 du 16 décembre 2021 :
 - Annexe 4 : grille nationale d'évaluation de l'épreuve obligatoire de langue vivante au baccalauréat professionnel LVA.
 - Annexe 5 : grille nationale d'évaluation de l'épreuve obligatoire de langue vivante au baccalauréat professionnel LVB.

Une connaissance approfondie de la définition de l'épreuve et des grilles d'évaluation nationales est indispensable. Les préconisations et les rappels indiqués dans ce document sont fournis à titre complémentaire.

A la session 2022, l'épreuve de langue vivante du baccalauréat professionnel, en **CCF** se compose de **deux situations d'évaluation**, la **situation A** et la **situation B** pour le CCF et de **deux temps d'évaluation** pour l'épreuve ponctuelle.



Les élèves en **CCF** et les candidats convoqués à l'**épreuve ponctuelle** passent le même type d'épreuve de langue vivante.

L'épreuve obligatoire de langue vivante A (LV A), et le cas échéant de langue vivante B (LV B), a pour objectif de vérifier les compétences du candidat à :

1 - Comprendre la langue orale 2 - Comprendre un document écrit 3 - S'exprimer à l'écrit	Situation A	12 points
1 - S'exprimer à l'oral en continu 2 - Interagir à l'oral	Situation B	8 points
Dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle		Total / 20 points

L'épreuve est notée sur 20, l'évaluation de chacune des compétences ci-dessus entrant pour un cinquième dans l'attribution de la note finale.

Situation A

Il s'agit d'une épreuve commune écrite en 3 parties (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et expression écrite).

Situation B

Il s'agit d'une épreuve individuelle orale en 2 parties (expression orale en continu et interaction orale).

Niveaux du CECRL attendus pour l'ensemble des parties de l'épreuve :

- **B1+ pour la LVA.**
- **A2+ pour la LVB.**

La définition de l'épreuve est la même pour la LVA et la LVB, seuls les niveaux attendus diffèrent.

- Coefficient 3 : baccalauréats professionnels « commercialisation et services en restauration » et « cuisine ».
- Coefficient 2 : autres spécialités de baccalauréats professionnels.

Les dictionnaires, les téléphones portables ainsi que tout autre appareil connecté sont interdits.

Pour le CCF :

- On parlera de **situations d'évaluation A et B**. La situation A est indépendante de la situation B.
- Les sujets de la situation A sont élaborés en établissement par l'équipe disciplinaire. Un document vierge intitulé « gabarit » est à la disposition des enseignants sur le site d'anglais : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10998136/fr/bac-pro-gabarit-officiel-de-presentation-de-sujet-d-examen-situation-a-ccf?hlText=gabarit
- L'évaluation est conduite par les professeurs et/ ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou filières qui leur sont confiés.
- Les établissements de l'enseignement public et privé sous contrat ainsi que les centres de formation habilités peuvent organiser le même jour ou à des jours différents les deux situations A et B dans le cadre du CCF.



Le nombre de sujets à préparer :

- **Cas n°1** : l'évaluation se déroule le même jour et à la même heure pour toutes les classes de terminale et le contexte professionnel proposé est transversal aux spécialités de l'établissement : **prévoir deux sujets**, un pour la session ordinaire et un autre pour la session de rattrapage pour les élèves absents.
- **Cas n°2** : l'équipe décide de proposer des sujets distincts selon les spécialités professionnelles : **prévoir 2 sujets (cf. cas n° 1)** pour **chacune** des spécialités concernées.
- **Cas n°3** : l'évaluation se déroule à des dates ou à des horaires différents : **prévoir autant de sujets que de sessions d'évaluation.**

Situation A - Épreuve commune sur table d'une durée maximum de 60 minutes

Cette épreuve, composée de **trois parties**, se déroule dans une salle équipée d'un vidéo projecteur pour l'image et d'enceintes permettant une écoute claire et de bonne qualité pour le son.

La présence de rideaux occultants favorise le visionnage d'un support vidéo proposé pour la compréhension orale.

Le sujet complet, composé des trois parties, est distribué au début de l'épreuve.

Les candidats disposent de **60 minutes pour traiter les 3 parties.**

Rappelons que les 3 temps d'écoute du support audio ou vidéo sont compris dans les 60 minutes.

Des feuilles de brouillon sont mises à la disposition du candidat.

Partie 1 - Compréhension de l'oral

- Document sonore ou vidéo authentique en langue étrangère n'excédant pas 1'30.
- La thématique du document relève de l'utilisation de la langue vivante dans les situations et les actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ou professionnelle.
- Si le support sonore ou vidéo relève d'un secteur d'activité professionnelle, il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation.
- L'examineur propose trois écoutes successives espacées d'une pause d'une minute.
- Il est souhaitable que le support de compréhension orale soit dupliqué 3 fois en respectant la minute de pause
- Afin de réduire les manipulations des examinateurs, un tutoriel est à la disposition des enseignants sur le site académique
https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11009262/fr/-what-s-up-n7-avril-2022-dossier-special-tutoriel-pour-caliber-et-preparer-un-support-video?id=c_11009262&preview=true
- Si la consigne indique des éléments de guidage, on évitera toutefois de créer une trame qui s'apparenterait à une série de questions ou d'éléments à restituer.
- Le candidat peut prendre autant de notes qu'il le souhaite au brouillon avant de rédiger un **compte rendu en français** de ce qu'il a compris au cours des 3 écoutes.

Il est vivement conseillé de faire un test de quelques secondes avant la première écoute afin de s'assurer que les candidats placés au fond de la salle voient et/ou entendent correctement le support présenté.

Le candidat traite immédiatement ensuite les deux autres parties de l'épreuve dans l'ordre de son choix.

Il peut revenir sur le compte rendu de la compréhension orale s'il le souhaite.



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté



ACADÉMIE
DE CORSE

Liberté

Égalité

Fraternité

Inspection de l'Éducation nationale du second degré Enseignement général Anglais-lettres

Partie 2 - Compréhension de l'écrit

La deuxième partie vise à évaluer les compétences du candidat à comprendre **un document écrit rédigé en langue vivante étrangère de 15 lignes maximum** et dont le degré de difficulté correspond respectivement au niveau du CECRL attendu en **LVA** et en **LVB**.

- Un support écrit authentique qui **peut avoir un lien** avec le support présenté à la partie 1.
- Il est ancré dans la réalité du ou des pays de la langue concerné (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), courrier de nature professionnelle, mode d'emploi, etc. et peut être illustré, voir éclairé par un document iconographique.
- La thématique du document relève de l'utilisation de la langue vivante dans les situations et les actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne **ou** professionnelle.
- Le concepteur de sujet évitera de proposer un texte qui nécessite une aide lexicale.
- Si le texte relève d'un secteur d'activité professionnelle, il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation.
- La consigne du sujet peut comporter quelques éléments de guidage qui sont fournis à titre d'exemples dans le bulletin officiel.
Si la consigne indique des éléments de guidage, on évitera toutefois de créer une trame qui s'apparenterait à une série de questions ou d'éléments à restituer.
- Le candidat peut prendre autant de notes qu'il le souhaite au brouillon avant de rédiger un **compte rendu en français** de ce qu'il a compris du texte.

Pour les parties 1 et 2, tout sujet misérabiliste ou pouvant heurter la sensibilité du candidat est à éviter.

Aucune forme précise de compte rendu n'est attendue. Le candidat rend compte **librement** de ce qu'il a compris. Le degré de maîtrise de la langue française n'est pas évalué.

La durée maximum de la vidéo (1'30) et la longueur du texte (15 lignes maximum) sont à respecter rigoureusement.

Partie 3 - Expression écrite

Deux sujets de production écrite sont proposés au choix. **Le candidat répond à l'une des deux questions en langue étrangère.**

La longueur attendue de la production se situe entre 100 et 120 mots environ pour la LVA comme pour la LVB. Les sujets d'expression écrite sont libellés en langue étrangère.

Les thématiques de ces sujets **ne peuvent pas** relever du même contexte. Si l'un des sujets a trait aux actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne, l'autre a trait aux actes de la vie professionnelle.

Les sujets **peuvent présenter un lien thématique** avec les supports d'évaluation des parties 1 et 2.

Ce lien éventuel ne doit pas pour autant constituer une redondance ou une redite du même sujet.

Le candidat peut également réagir à l'écrit à une citation ou une affirmation.

On veillera à proposer des questions qui invitent le candidat à s'exprimer librement et le plus longuement possible sur une expérience ou des questions de société et d'actualité **connues** favorisant la production écrite.

Des sujets « zéro » sont disponibles sur le site académique :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10998178/fr/bac-pro-publication-des-sujets-zero-et-precisions-relatives-aux-sujets-d-examen

Ils servent d'exemples et d'exercices d'entraînement mais ne peuvent en aucun cas être utilisés comme supports d'évaluation pour l'examen.



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté



ACADÉMIE
DE CORSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection de l'Éducation nationale du second degré
Enseignement général Anglais-lettres

L'évaluation des candidats au baccalauréat professionnel

Le nouveau concept d'évaluation mis en œuvre dès la session 2021 pour l'épreuve ponctuelle du CAP en anglais, qui se caractérisait par une absence de barème et d'éléments de corrigé, a permis pour la première fois aux correcteurs d'évaluer les copies des candidats par compétences du degré 4 au degré 1 - pour les cinq activités langagières - en prenant appui sur la grille nationale d'évaluation.

L'évaluation pour le baccalauréat s'effectuera selon le même principe.

Les deux grilles (A et B) sont disponibles sur le site académique d'anglais de la voie professionnelle :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10990887/fr/grilles-nationales-pour-l-evaluation-des-candidats-en-langue-vivante-etrangere-en-bac-pro?hlText=grille

Épreuve commune écrite sur 12 points : parties 1 (4 points), partie 2 (4 points), partie 3 (4 points).

L'équipe de langue vivante est invitée à organiser également une phase d'harmonisation, avant la correction et la notation, avec la ou les grille(s) d'évaluation nationale(s) à l'appui.

Les professeurs en charge de l'évaluation en CCF mettront en place cette année ce nouveau concept d'évaluation dans leurs établissements respectifs pour les épreuves de CAP et de Bac pro.

Situation B - Épreuve individuelle orale d'une durée de 10 minutes maximum

Un examinateur, un candidat.

Rappel : les établissements peuvent organiser le même jour ou à des jours différents les deux situations A et B.

Partie 1 - Expression orale en continu (5 minutes maximum)

Le candidat dispose de 5 minutes pour présenter un sujet de son choix. Au cours de son temps de prise de parole, l'examinateur ne l'interrompt pas. Il est uniquement en position d'écoute.

Le candidat présente et rend compte :

- soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;
- soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.

Dans tous les cas, les objets de présentation doivent avoir un lien avec l'expérience de l'élève de l'utilisation de la langue vivante et/ou plus largement avec le monde anglo-saxon et les sujets étudiés en classe. Des comparaisons France / étranger peuvent également être établies lorsque le sujet s'y prête.

Il peut s'appuyer sur un support de présentation (un sommaire, un plan, des mots clés) au cours de son expression orale en continu. Il a également la possibilité de présenter à son interrogateur un document iconographique (photographie, schémas, croquis, reproduction d'œuvre d'art...).

S'agissant d'un recours à un diaporama succinct, le candidat veillera à ce que ce support d'appui ne dépasse pas 4 diapositives, chacune ne comportant que quelques éléments textuels (mots ou titres clés) et/ou visuels.

Quel que soit la nature ou la forme du support de présentation choisi, **le candidat ne doit pas lire un document au cours de son exposé oral.**

La qualité du support de présentation n'est pas prise en compte dans l'évaluation. En revanche le jury appréciera l'utilisation à bon escient de ce support éventuel (cf. grilles d'évaluation A et B).

Le professeur-formateur encouragera l'élève à prévoir un support de présentation et veillera à vérifier ce document, quelques jours avant l'évaluation, afin de pouvoir valider sa conformité et le cas échéant inviter l'élève à le modifier.

A toutes fins utiles, vous trouverez des exemples de trames de présentation à la disposition d'un élève en CCF ou d'un candidat à l'épreuve ponctuelle du baccalauréat professionnel.

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11007938/fr/eoc-en-bac-pro-modeles-telechargeables-de-presentacion-du-sommaire

Partie 2 - Expression orale en interaction (5 minutes maximum)

L'examineur veillera à indiquer au candidat le passage d'une partie de l'épreuve à l'autre. Au cours du moment d'échange durant cette partie, il lui donne l'opportunité de préciser ou de développer davantage certains éléments ou propos de la présentation orale (demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires).

L'évaluation portera sur l'aptitude du candidat à s'exprimer et à communiquer de façon spontanée.

Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la première partie, l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.

Il appartient à l'examineur de veiller à ce que le candidat s'exprime le plus longuement possible dans le temps des 5 minutes imparties.

Épreuve individuelle orale sur 8 points : parties 1 (4 points), partie 2 (4 points).

La note n'est pas communiquée au candidat à l'issue de l'interrogation.

Modalités particulières pour les candidats en situation de handicap

Arrêté du 17 juin 2020 :

- point 4.1 - Demande d'aménagement d'épreuve
- point 4.2 - Demande de neutralisation d'une partie d'épreuve (en l'absence de possibilité d'aménagement).

Alain BRUNIAS
IEN Anglais-Lettres



Pour toutes questions relatives aux spécificités de chaque langue vivante, merci de contacter l'inspecteur référent de la discipline concernée.